Association vaudoise pour les Droits des Femmes No 75 mars 2019

ADF-vaud

GAZETTE

rosa canina

La bibliothèque de l'ADF a acheté ou reçu de nouveaux livres; nous relevons quelques titres :

Budis Sanda : *Fille du père et mère de la fille*, L'Age d'homme 2012
Cerquigilini Bernard : *Le ministre est enceinte*, Seuil 2018
Coulon Cécile : *Trois saisons d'orage*, Ed. Viviane Hamy 2017
Fatou Diame : *Le ventre de l'Atlantique*, Ed. Anne Carrère 2003
Gay Annie : *Louise de Constant*, Cabédita 1997
Groult Benoîte : Journal d'Irlande, Grasset 2018
May Claire : *Oostduinkerke*, Ed. de l'Aire 2018
Missika Dominique : *Les inséparables, Simone Veil et ses soeurs*, Seuil 2018
Müller Pascal Patrick : *Mathilde de Weck, précurseur parmi les femmes ou grande dame de la bourgeoisie.* Recherche sur le positionnement de Mathilde de Weck comme femme dans la haute société de 1870 à 1953. Travail en vue de l'obtention du grade de Master de la faculté de Sciences sociales de l'Université de Lucerne.
Narbel Paul : *Imbos, chats volants et tidlivuits, une expédition naturaliste à Ceylan et Sumatra en 1906 et 1907*, Ed. d'En bas 2018
Rebetez Monique : *Passage de la déroute*, Ed. Favre 2018
Rykiel Nathalie : *Le 4 décembre*, Plon 2015
Schneck Colombe : *La guerre de mon père*, Stock 2018
Seigne Aude : *Les neiges de Damas*, Zoé 2015
Stamm Maryelle : *L'oeil de Lucie*, Ed. de l'Aire 2005

Heures d'ouverture de rosa canina : mardi et jeudi, de 14h à 17h ou sur rendez-vous. rosacanina@citycable.ch ou 021 323 33 22

Merci à toutes celles qui nous apportent des livres, surtout des livres récents. Cela allège notre budget.
Tarifs des prêts : CHF 1.- pour un livre pendant 1 mois ; abonnement d'un an = CHF 12.- pour les membres de l'ADF et CHF 15.- pour les non-membres.

Sommaire

3 Editorial *Martine Gagnebin*

Politique

6 60 ans du suffrage féminin vaudois *Martine Gagnebin*
8 1er février *Simone Chapuis et Philippe Biéler*
12 Mandat politique et grossesse *Clémence Capt*
14 L'ADF-Vaud vous invite à participer à la grève des femmes du 14 juin 2019 *Sandrine Bavaud*

Société

5 Le crime d'honneur, un combat négligé *Ivan Thomi*
3 Le premier sexe *Pierre Aguet*
11 RegART10 : Une exposition sur l'égalité *Sandrine Bavaud*
16 A l'école de l'égalité *Martine Gagnebin*

Histoire

4 De traditions en traditions *Pierre Aguet*

Livres

13 Mourir debout – Soixante ans d'engagement politique *Sandrine Bavaud*

Divers

2 *Rosa canina.* Bibliothèque
14 Appel à nos membres
15 Agenda
15 Brèves

Editorial *par Martine Gagnebin, présidente ADF-vaud*

C'est le printemps !

Et pas seulement dans la nature. Il me semble en effet qu'un élan féministe renouvelé souffle sur notre pays et sur notre planète. Il y a plus de femmes dans les conseils d'administration, les médias dressent des portraits de femmes, les manifestations drainent des foules comme jamais, deux nouvelles femmes ont été élues au Conseil Fédéral.

Oui, je sais aussi que le harcèlement ne diminue pas, que certaines femmes en vue doivent faire face à des attaques violentes et injustifiées, que la pauvreté… que les violences… Mais sachons aussi reconnaître les progrès, les avancées. Regardez ce début d'année : une fête pour les 60 ans du suffrage féminin vaudois et une couverture médiatique impressionnante. 15 jours d'exposition au Forum de l'Hôtel de Ville à Lausanne, avec des exposés, des projections, des débats. Un 8 mars qui rassemble dans les rues de Lausanne 5'000 participant-e-s. Et tout cela en moins de trois mois ! C'est pas formidable ? Et il va encore y avoir la Grève le 14 juin, les élections fédérales en octobre. De quoi nous mobiliser et nous réjouir.
A chacune, à chacun, bonne lecture de cette Gazette !

Post scriptum : En octobre nous vous sollicitions pour renflouer notre Fonds juridique : vous avez été magnifiques ! Votre générosité nous a permis de récolter plus de 5'000.- francs. Nous pouvons donc envisager l'avenir et le cas de discrimination salariale qui nous occupe actuellement avec une sécurité financière bienvenue. A chacune, à chacun, un très grand MERCI.

Le premier sexe *par Pierre Aguet*

La Genèse nous explique qu'après avoir créé l'homme, Dieu prit une côte d'Adam pour « fabriquer » la compagne dont il avait tant besoin. Il fallait éviter qu'il ne s'ennuie dans ce paradis où il n'y avait même pas la télévision. Or, si l'on observe l'évolution de l'univers, celle de la vie sur cette terre et les extraordinaires beautés qui nous environnent, après avoir dit notre gratitude au Créateur, il faut bien admettre que la Genèse nous trompe, même si l'on en fait une tout autre lecture que les créationnistes.

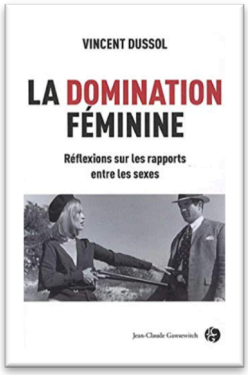

En effet, c'est certainement la femme qui fut la première en ce bas monde. « Pendant des millions d'années, les organismes n'ont nullement eu besoin du mâle pour se reproduire. Les espèces se multipliaient par une scission/réplication pure et simple, très performante, permettant de coloniser rapidement l'espace, à moindre coût. La présence du masculin dans le monde est donc à la fois seconde et secondaire. Le chromosome Y, lui, est bel et bien issu de chromosome X qui était là le premier. » Voilà ce qu'affirme Olivia Gazalé dans son livre « Le mythe de la virilité » dont nous avons déjà souligné l'importante contribution à cette réflexion, à ce débat, à cette confrontation. Elle ajoute : « Lorsqu'il émerge de l'océan primitif, il y a 300 millions d'années, le chromosome Y constitue une forme de dégénérescence du chromosome X. Plus petit et porteur de 40 fois moins de gènes que le chromosome X. Vincent Dussol confirme : « Le sexe féminin est donc bien le sexe constitutif et le mâle, le sexe induit. »

Dès l'origine de la civilisation, la pensée théologique et mythique – et régulièrement les récits de la création du monde – ne cesse en effet d'évoquer les trois craintes archaïques du masculin : la peur de la castration par la toute-puissance féminine, la hantise de la féminisation et la terreur de l'impuissance. Simone de a écrit « Le deuxième sexe ». Olivia Gazalé aurait pu intituler son livre « Le premier sexe ». L'harmonie entre les deux sexes, le respect mutuel et l'égalité sont encore à conquérir. Nous y travaillons.

De traditions en traditions *par Pierre Aguet*

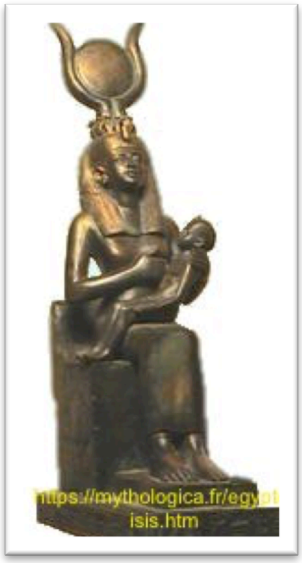

Isis

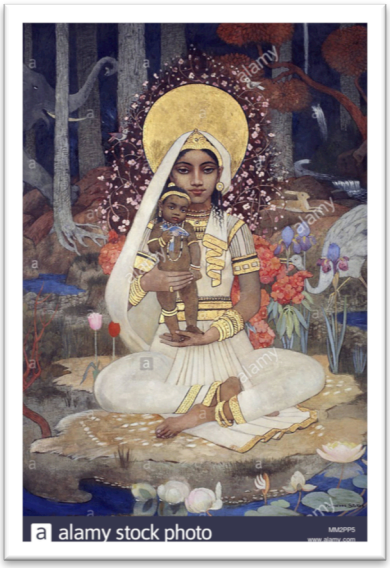

Devaki

Marie

Cela m'avait beaucoup interpellé, lorsque, tout au fond d'un temple égyptien, un instituteur zurichois nous avait expliqué, devant divers hiéroglyphes, l'histoire d'Isis, fécondée par un oiseau. Elle avait donné naissance, en étant vierge, au dieu Horus si je m'en souviens bien. De plus, elle avait ressuscité Osiris. Cette histoire de vierge-mère et de mort ressuscité, j'en avais entendu parler à l'école du dimanche, mais c'étaient d'autres personnages.

A partir de là, tout en restant profondément attaché au magnifique message de l'espérance chrétienne, je n'ai pas hésité à me persuader que les traditions juives et chrétiennes avaient, toutes deux, emprunté beaucoup aux religions qui les avaient précédées. L'histoire de David et Goliath par exemple était très connue dans la tradition phénicienne et la tradition juive l'a reprise dans sa propre histoire.

Mais venons-en à ces maternités surnaturelles. Sait-on le nombre de femmes qui, dans les traditions religieuses anciennes ont accouché d'un Dieu ou d'un sage alors qu'elles étaient vierges ? Michel Bavaud, ancien professeur de littérature, pédagogue et écrivain, en a établi une liste qui n'est probablement pas exhaustive. Voilà quelques-unes de ces naissances « miraculeuses » :
Zoroastre est né d'une vierge entre 1500 et 1200 avant notre ère.
Krisna, divinité hindoue, est né de la vierge Devaki, vers 1200 avant le Christ.
Mithra est né d'une vierge, dans une étable, le 25 décembre, vers 6oo avant notre ère et sa résurrection était célébrée à Pâques.
Indra est né d'une vierge au Tibet vers 700 avant notre ère.
Attis est né de la vierge Nama, vers 200 avant notre ère.
Gautama Bouddha est né de la vierge Maya vers 600 avant notre ère.
Dionysos, dieu grec, est né d'une vierge, dans une étable. Il a transformé de l'eau en vin.
Quirinus, un sauveur romain primitif est aussi né d'une vierge.
Adonis, dieu babylonien est né de la vierge Istar.

Comment conclure ? Je pense que l'incessante recherche des hommes depuis toujours, celle qui essaye de comprendre l'origine de la vie et surtout son sens, s'enrichit de siècles en siècles et que les vérités religieuses « révélées » n'hésitent pas à s'abreuver aux sources des religions et des cultures qui les ont précédées. Les traditions juives et chrétiennes n'échappent pas à cette règle.

Le crime d'honneur, un combat négligé ? *Par M. Ivan Thomi*

SURGIR

VIES PERDUES VIES RETROUVÉES

A travers le monde, les femmes sont soumises à des conditions de vie très diverses. Les droits fondamentaux pour lesquelles certaines doivent lutter sont parfois si élémentaires que nous les ignorons. Tandis que nous militons pour l'égalité salariale, comment imaginer que d'autres femmes en sont à défendre l'autorisation de rester en vie après avoir adressé la parole à un inconnu, ou après être rentrée en retard ?

Invisibles à nous, inconcevables, les Crimes d'Honneur consistent à restaurer dans le sang la réputation d'une famille entachée par le comportement d'un de ses membres. La désobéissance d'une jeune femme, son écart des normes sociales, son refus d'un mariage imposé, ou la moindre rumeur sur sa "probité morale" peut entraîner l'ostracisme social et commercial d'une famille, jusqu'à ce que celle-ci lave son honneur dans le sacrifice de la fautive, par immolation, par strangulation, par balle ou à l'arme blanche. La peine pénale encourue est de peu d'importance face au statut de héros rédempteur dont jouira l'exécuteur dans sa communauté - en particulier quand cet exécuteur, choisi jeune à cet effet, bénéficie des circonstances atténuantes de l'âge, de la tradition et de l'honneur.

C'est une jeune femme agonisante, brûlée à l'essence pour avoir eu une relation amoureuse avant son mariage, que Jacqueline Thibault a rencontrée en 1979, alors qu'elle travaillait pour Terre des Hommes en Palestine. Le récit et le sauvetage de cette victime du Crime d'Honneur ont été racontés dans un livre paru en 2003 sous le titre "Souad, brûlée vive", et ont été à l'origine de l'engagement de Jacqueline Thibault en faveur des femmes victimes de violences coutumières, puis de la fondation de SURGIR en 2001. Avec ses partenaires en Jordanie, en Israël, en Palestine et au Pakistan, SURGIR oeuvre contre cette tradition, et pour la mise sous protection de jeunes femmes menacées de mort par leurs propres familles.

Les ONG estiment à plus de 20'000 le nombre annuel de femmes tuées pour préserver l'honneur familial, et ce à travers tous les pays, toutes les religions et toutes les classes sociales. Le travail de SURGIR et de ses partenaires est donc difficile. D'un côté, il consiste en des campagnes d'information et de sensibilisation sur le terrain, menant au durcissement des lois contre le Crime d'Honneur. Mais les lois ne font pas basculer d'un seul coup les habitudes culturelles, et les normes n'évoluent pas de façon homogène à travers tout un territoire national.

D'un autre côté, SURGIR assure l'exil, l'hébergement et l'accompagnement de femmes menacées de Crime d'Honneur dans leur pays, et souvent marquées, physiquement et psychiquement, par leur expérience. Cela nécessite de leur trouver une famille d'accueil, puis d'assurer leur intégration jusqu'à leur autonomisation. Malgré les difficultés, environ 125 personnes ont pu être sauvées de cette manière, et environ 300 enfants ont pu s'épanouir loin de la violence qui avait menacé leurs parents. Mais chaque
nouvelle situation individuelle est une lutte pour trouver un nouveau foyer et pour acclimater la rescapée à son nouveau cadre de vie.

Le sauvetage de ces jeunes femmes passe donc par le maintien et l'extension d'un réseau de solidarité capable de couvrir les coûts de leur insertion sociale (cours de langues, soins médicaux, suivi psychologique), et d'assurer leur hébergement dans un cadre familial accueillant, sain et chaleureux. C'est une question de solidarité, de mobilisation générale et de responsabilités humaines. Parce que nous ne vivons pas dans des bulles nationales. Les femmes écrasées par les formes les plus extrêmes de patriarcat ont besoin d'un soutien international, à la fois pour conforter les efforts des militants locaux qui transforment leur société au péril de leur vie, et pour échapper aux pièges mortels que la tradition referme sur elles.

Lointaine ou proche, une femme tuée pour l'honneur doit susciter la même révolte, le même sentiment d'urgence. Lutter pour parachever la parité dans nos sociétés ne doit pas nous détourner de notre rôle collectif contre le féminicide dans le monde.

60 ans du suffrage féminin vaudois *par Martine Gagnebin*

Une très belle soirée de fête

Combien étions-nous ce 1er février ? 150 ? 200 ? en tout cas beaucoup. Et toutes ces personnes étaient là parce que pour elles l'obtention du droit de vote et d'éligibilité était un moment historique, le point de départ d'avancées qui ont jalonné ces 60 années d'engagement.

Dehors il neige. La Salle du 1er février 1959 se remplit peu à peu. Elle est décorée d'affiches en faveur ou contre le suffrage féminin, archives des campagnes menées par nos pionnières. On reconnaît des personnalités politiques, actuelles ou anciennes, des représentantes d'associations féminines et féministes, trois de nos conseillères d'Etat (la quatrième s'étant excusée), et puis toutes celles et tous ceux qui ont voulu partager avec nous la fête, le souvenir comme les pistes pour demain.

C'est Clémence Capt, membre du comité ADF, qui prend la parole, car j'étais aphone depuis la veille ! Elle nous lit un message de Jacqueline Maurer-Mayor, première Conseillère d'Etat, élue en 1997, qui relève que :

- les femmes doivent s'engager
- elle a été la première femme au Conseil d'Etat ; elles sont 4 actuellement ! Il faut que les partis jouent le jeu et inscrivent des femmes sur leurs listes
- il est important de se créer des réseaux, et pas seulement féministes. Mme Maurer en avait : présidente de l'Automobile Club, du Groupement des hôpitaux vaudois, comité de l'Aide suisse contre le sida
- savoir accepter ce risque, car c'en est un. Prendre en compte les « pour » et les « contre »
- accepter la pression de la presse, qui est encore plus forte de nos jours
- avoir le cuir épais
- avoir une passion débordante, une motivation hors norme.

Madame Jacqueline de Quattro prend ensuite la parole, en tant que Conseillère d'Etat et cheffe du Département dont dépend le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ses propos sont toujours percutants, drôles aussi et sont un plaidoyer pour l'engagement des femmes, dans tous les domaines, et la reconnaissance de ce même engagement.

La suite de la soirée se déroule avec diverses interventions : un échange de propos entre « pionnières et héritières », Simone Chapuis-Bischof et Fabienne Segu membre du bureau de la jeune association Politiciennes.ch . Ensuite une table ronde réunit trois anciens Conseillers d'Etat, Raymond Junod, Daniel Schmutz et Philippe Biéler : interrogés par Manon Germond, journaliste RTS, ils échangent sur leurs expériences, la présence des femmes en politique.

Et pour terminer, place à la Compagnie du Caméléon qui nous fait découvrir une jeune mère de famille, qui se lance en politique. Les écueils sont là : organisation des horaires du couple, premiers contacts avec un parti, les avis de la famille. Dans un deuxième temps les sketches sont rejoués avec les interventions du public.

Enfin toute l'assemblée est invitée à prendre l'apéritif dans le hall central. Apéritif « vaudois » puisque vin et produits du terroir ont été offerts par de généreux/-ses producteurs/-trices et par des ami-e-s tenant à nous soutenir en ce grand jour. Une fois encore la décoration et la présentation de ce buffet sont

magnifiques et invitent à prolonger les conversations. Quelques stands d'associations sont aussi de la partie.

Le point final de cet anniversaire est la présentation du film de Stéphane Goël « De la cuisine au parlement », histoire du suffrage féminin en Suisse. Une cinquantaine de personnes suivent avec intérêt ce long chemin, qui va de la fin du 19e siècle à 1971 et même au-delà.

Dès 21h30, le bar « le XIIIe siècle » accueillait celles et ceux qui voulaient encore prolonger la soirée, ou qui venaient danser, boire et discuter dans la suite de ce 60e anniversaire.

Mais pourquoi donc les Vaudoises furent-elles les premières ?
En 1959 eut lieu la première votation fédérale sur le suffrage féminin. L'ADF Vaud et sa présidente Me Antoinette Quinche insistent auprès du Conseil d'Etat pour que, parallèlement, soit organisée une votation cantonale sur le même sujet. Au soir du 1er février, la votation fédérale se solde par 66,9% de non. Les Vaudois, eux, accordent le droit de vote aux femmes au niveau cantonal et communal !

1er février *par Simone Chapuis-Bischof et Philippe Biéler*

Après le discours de Jacqueline de Quattro, c'est le tour de **Fabienne Segu, membre du comité de Politiciennes.ch de dialoguer avec Simone Chapuis-Bischof**.

Avant que Fabienne dise un mot, je signale que je ne suis pas une pionnière, puisque que je n'ai pas milité avant 1959 et qu'un pionnier et quatre pionnières sont là dans les cinq bannières qui flottent dans cette salle à ma droite : Antonie Girardet-Vielle fondatrice de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, Augusta Gillabert-Randin paysanne qui écrivit d'innombrables articles suffragistes dans les journaux destinés à ceux qui vivent à la campagne, Antoinette Quinche présidente de l'AVSF de 1932 à 1959, Gertrude Montet-Girard, membre du comité de l'AVSF avant d'être la première conseillère nationale vaudoise et Gabriel Despland, conseiller d'Etat qui a accepté d'organiser une votation cantonale le même jour que la 1ère votation fédérale. Ces cinq personnalités ont contribué à faire avancer la cause suffragiste dans le canton de Vaud avant 1959.

Alors Simone, pionnière ou héritière ?

Héritière, oui car j'ai connu des pionniers et des pionnières ou des personnes qui ont fréquenté des pionnières :
Par exemple, Claude Secrétan, cousin de mon mari, avait été en pension chez Antonie Girardet-Vielle, fondatrice et 1ere présidente de l'AVSF.

J'ai connu Maurice Veillard (1894 -1978), qui a été membre de l'AVSF à l'âge de 18 ans, puis membre du comité. Je l'ai connu alors qu'il était juge des mineurs.
Autre exemple, le mari de l'écrivaine Mireille Küttel, avait été membre du comité d'action en hiver 58 - 59 et c'est lui qui écrivit sur un bout de papier VAUDOIS SI NOUS ETIONS CETTE FOIS LES PREMIERS et cela a donné cette belle affiche verte!

Mon 4e exemple est Mme Marguerat, tante du professeur de théologie Daniel Marguerat, qui avait marché derrière l'escargot en 1928 dans le Cortège de la SAFFA (exposition du travail féminin) où l'Association Suisse pour le Suffrage Féminin tenait un stand.

Le colonel Charles Bettens, paysan de Chavannes-le-Veyron, qui déposa en 1945 une motion au Gd Conseil demandant qu'on reconnaisse les droits politiques aux femmes qui s'étaient si bien débrouillées pendant la guerre. La motion a abouti à une première votation en 1951. Résultat négatif mais Charles Bettens a continué à soutenir les suffragistes avant 1959 et encore après. Je l'ai souvent entendu. Il écrivait des romans.

Comme j'ai adhéré à l'association pour le suffrage féminin vers 1962, j'ai connu les pionnières, membres du comité de l'époque et
elles m'ont raconté. Donc OUI je me sens héritière.

Comme on va me reprocher de citer tant d'hommes, parlons de celles qui étaient dans le comité en 1959 : Antoinette Quinche, Lydie Zanchi, Suzanne Bonard, Germaine Weidmann. Gertrude Girard-Montet…

Pourquoi cette votation a été acceptée dans le canton de Vaud mais pas dans les autres cantons, ni en Suisse ?

Le 1er février 1959 était une votation fédérale, les hommes de 3 cantons ont dit OUI au suffrage féminin : Vaud, Neuchâtel et Genève, mais comme vous l'a dit Martine, seul Vaud avait posé deux questions : les membres du comité de l'AVSF, conscientes du coût que représente l'organisation d'une votation pour le Canton, ont demandé au Conseil d'Etat de prévoir la votation cantonale le même jour que la votation fédérale.

Et il faut souligner que de 1907 à 1959. Il s'est fait un boulot considérable = 52 ans de conférences, débats, pétitions, de travail de plusieurs bonnes chroniqueuses. Et grâce à des présidentes très actives, il y avait un grand nombre de sections de l'AVSF dans le canton : à Vallorbe, Moudon, Orbe, Morges, Aigle, Bex, Vevey, Montreux, Nyon.

Peux-tu nous parler de l'atmosphère qui régnait ici à cette époque ?

Je crois qu'il y a eu un événement qui a quand même dû frapper les esprits, c'est le jugement au Tribunal fédéral de 1957 : une ou deux années auparavant Me Antoinette Quiche (présidente de l'AVSF depuis 1932) suggère aux membres de demander leur carte de vote à leur commune, qui dit NON – la plupart recourent au Tribunal cantonal qui dit NON ; elles recourent au Tribunal fédéral. Citez-moi un recours présenté par 1414 personnes ! soit 1125 Vaudoises, 288 Genevoises, 1 Neuchâteloise; en 1957 le jugement tombe et deux juges sur sept disent OUI à l'argumentation d'Antoinette Quinche : tous les Suisses sont égaux devant la loi = aussi les Suissesses. Même si le recours n'est pas gagné, c'est un premier pas.

Après ce dialogue, on a pu assister à l'intéressant débat, mené par Manon Germond de la RTS qui interrogeait trois anciens conseillers d'Etat : Raymond Junod, Daniel Schmutz et Philippe Biéler.

J'avais suggéré à Manon Germond de poser comme dernière question : Comment le Canton de Vaud, qui avait été pionnier une première fois en 1959, une 2e fois en 1980 lorsqu'il a introduit un article garantissant l'égalité, six mois avant la Confédération, pourrait-il être une 3e fois pionnier ?

Voici la réponse de Philippe Biéler :

"Il y a beaucoup de manières par lesquelles Vaud pourrait à nouveau démontrer son attachement à l'égalité entre les genres et faire oeuvre de pionnier.

D'abord, les citoyennes et citoyens vaudois ont l'occasion unique d'élire tout prochainement une cinquième femme au Conseil d'Etat. Car, j'en suis persuadé, l'égalité ne sera vraiment réalisée au sein d'une autorité (quelle qu'elle soit) que lorsque deux conditions seront réunies : 1) que tous ses sièges soient occupés par des femmes, et 2) que cet état de fait ne fasse l'objet d'aucune discussion ni ne suscite aucun commentaire ! Les hommes ont été durant tellement longtemps dans cette situation que, par compensation, il est bien normal que les femmes puissent la vivre quelque temps au moins !

Ceci dit, la forte proportion actuelle de femmes au sein du Conseil d'Etat reste l'exception qui confirme la règle : que ce soit au Grand Conseil ou dans les communes, ou encore dans les instances judiciaires, l'égalité est loin d'être réalisée ! Et la progression est très lente, voire nulle. Si l'on tient à ce que les femmes soient à parité, il faut s'en donner les moyens et leur faire de la place, c'est-à-dire créer un mécanisme qui institutionnalise cette volonté.

Notre système politique est plein d'exemples qui pourraient s'appliquer par analogie en ce qui concerne la représentation des femmes : une règle tacite veut que le Conseil fédéral comprenne au moins deux membres latins (voire romands) ; c'est de fait un quota en faveur de la minorité linguistique, qui assure à celle-ci une représentation proportionnelle à son importance ; il ne viendrait à personne l'idée de critiquer un conseiller fédéral latin au motif qu'il aurait pris la place d'un alémanique plus compétent … ;
la Constitution cantonale bernoise garantit à la population du Jura bernois un siège au Conseil-exécutif (Conseil d'Etat) ; c'est un quota de droit ;
la Constitution fédérale accorde à chaque canton, même aux plus petits, deux sièges au Conseil des Etats (législatif) ; cela est admis pour garantir la voix de chaque canton, et ce critère (fédéraliste) prime largement sur celui de l'intérêt national, qui voudrait que l'on élise les meilleurs sénateurs quelle que soit leur provenance ;
le même dispositif existe encore dans le système électoral du Grand Conseil vaudois : chaque arrondissement a droit à un certain nombre de députés, proportionnel à sa population ; cela assure la représentation de toutes les régions du canton, de préférence à une seule circonscription cantonale, qui garantirait l'élection des candidates et candidats qui recueillent le plus de suffrages au plan cantonal.

En 2000, la population suisse a sèchement rejeté (avec 82 % de non !) l'initiative fédérale dite des quotas féminins, visant une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales par le biais de quotas au Parlement, au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral. Depuis cette claque, personne n'a plus osé évoquer un tel système … . Or je n'ai jamais compris pourquoi un mode de faire si répandu dans notre ordre juridique (voir ci-dessus), si facilement compréhensible et si simple à mettre en place avait soulevé une telle vague d'indignation, y compris auprès de certaines femmes !

Je persiste à penser que le canton de Vaud pourrait être pionnier en instaurant une règle impérative de représentation paritaire des genres au sein de ses autorités. Pourquoi refuserait-on pour la parité des genres ce que l'on accepte facilement pour une représentation équitable des régions ou des communautés linguistiques ?

Mais tout ne se joue pas seulement au niveau des autorités.

L'organisation sociale et familiale de notre pays est profondément obsolète, puisqu'elle fait toujours reposer la quasi-totalité du travail domestique, éducatif et de soins sur les femmes. La charge physique et mentale qu'impliquent ces activités n'est pas prise en considération. A noter en passant que c'est l'une des principales raisons de la moindre implication des femmes en politique … . Vaud pourrait donc être pionnier dans le partage et la reconnaissance du travail ménager.

Et à cet effet, l'une des mesures qui pourrait être prise réside dans l'introduction d'un congé parental digne de ce nom, à répartir entre les parents. Cela encouragerait l'engagement des pères dans les tâches parentales et domestiques et renforcerait bien évidemment l'égalité entre les sexes. De même, afin que les mères puissent poursuivre leur activité professionnelle, Vaud devrait renforcer encore et développer l'offre d'accueil de jour collectif des enfants.

Autre champ d'action indispensable, Vaud pourrait s'engager fortement contre la violence sexiste. En Suisse, deux femmes par mois meurent sous les coups de leur (ex-)partenaire et une sur cinq subit dans son couple des violences physiques et/ou sexuelles durant sa vie !

Sans oublier bien sûr les inégalités salariales et les discriminations dans le monde du travail … .

Il y a encore bien à faire pour l'égalité entre les genres et pour que Vaud réalise les intentions de sa Constitution cantonale, si bien inspirée à son article 10 :

« Egalité
1- Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.

2- Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son état civil, de son mode de vie, de son patrimoine génétique, de son aspect physique, de son handicap, de ses convictions ou de ses opinions.

3- La femme et l'homme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail.

4- La femme et l'homme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. »

RegART10 : Une exposition sur l'égalité *par Sandrine Bavaud*

Artistes et autorités publiques à l'occasion du vernissage

Dix œuvres d'art ont dialogué avec dix grandes étapes historiques de l'égalité entre les femmes et les hommes depuis 1959 jusqu'à nos jours.

L'exposition-événement « RegART10 sur l'égalité - Du droit de vote à l'égalité salariale (1959-2019) » a été présentée au Forum de l'Hôtel de Ville à Lausanne du 22 février au 8 mars. Elle avait pour ambition de commémorer les 60 ans du droit de vote et d'éligibilité des Vaudoises ainsi que le 10ème anniversaire de l'Equal Pay Day, journée pour l'égalité salariale.

Dix artistes, 5 femmes et 5 hommes, ont été invités à se rencontrer pour échanger sur ce fil rouge. Sous la direction artistique de Mme Alexia Weill, sculptrice et femme engagée au sein des Business and Professional (BPW), club de Lausanne, autant d'œuvres d'art ont été réalisées spécialement pour l'occasion.

Parallèlement, des panneaux illustrés ont mis en exergue différentes dates clés qui ont marqué ces 60 dernières années. Certains auront pu s'étonner, et même s'offusquer, en apprenant par exemple que le nouveau droit matrimonial est entré en vigueur le 1er janvier 1988. Préalablement, en Suisse, les femmes n'avaient pas la libre disposition de leurs avoirs financiers et ne pouvaient pas exercer un métier sans l'autorisation de leur époux.

Durant deux semaines, l'opportunité de rencontrer le public a aussi été offerte aux associations vaudoises actives en faveur de l'égalité. L'ADF- Vaud s'est ainsi immiscée dans le programme en projetant une version raccourcie du film « De la cuisine au Parlement » de Stéphane Goël.

Cette démarche dynamique et originale a suscité de nombreuses passerelles. Elle a été organisée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et les BPW de Lausanne, en partenariat avec le Centre de Liaison des Associations Féminines Vaudoises (CLAFV).

Sandrine Bavaud, Martine Gagnebin et Simone Chapuis-Bischof

Mandat politique et grossesse... *par Clémence Capt*

Ce soir (09.02.2019), au TJ, branle-bas de combat: « une municipale yverdonnoise est enceinte, le terme est prévu pour cet été » la journaliste et son invitée évoquent la surprise et la contrariété à peine voilée de ses collègues municipaux. Elles ont aussi évoqué le congé paternité comme placebo, en souhaitant mieux faire passer le congé maternité.

Mettre en parallèle les congés maternité et paternité, en parlant d'égalité, est injuste envers les femmes; on oublie un peu vite, que la grossesse, l'accouchement et le post partum ne sont pas une simple promenade de santé : si c'est une période de joie, ou pas, c'est une surcharge physique, une période de questionnements, d'anxiété, et un ouragan psychique. Si le congé maternité a été créé, ce n'est pas par gentillesse, mais pour permettre aux mères de récupérer et aussi pour le bien-être du bébé.

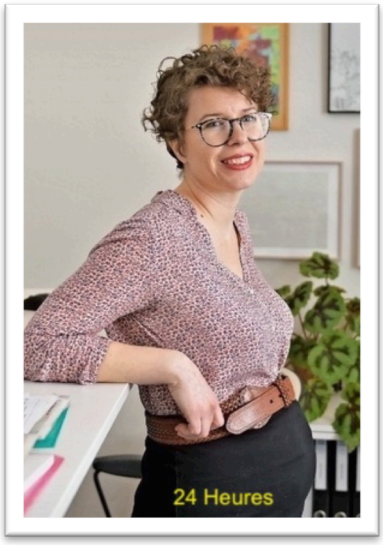

Je ne suis pas contre le congé paternité de 10 à 20 jours pour permettre à cette nouvelle cellule familiale de partir d'un bon pied; et permettre au jeune père de faire connaissance avec son enfant, et d'être présent pour épauler sa compagne dans cette période, parfois, difficile pour la jeune maman. Ce congé ne doit pas devenir une nouvelle source de problèmes pour les femmes.

Les licenciements des jeunes mères après le congé maternité, ne vont pas disparaître, parce que les hommes auront un congé paternité de quelques semaines, mais, tout simplement, parce que les employeurs savent très bien que maman restera à domicile si le petit est malade, et en cas de problème avec l'enfant à la crèche ou à l'école, maman sera toujours appelée en premier, et c'est elle qui devra justifier ses absences sur son lieu de travail.

L'idéal serait que la naissance d'un enfant ne soit plus considérée comme un handicap pour la mère et une source de félicité pour le père, mais comme un don à la société.

Pourquoi est-ce que les femmes sont souvent obligées de choisir entre maternité et carrière à l'instar de Ruth Metzler, qui lors de son élection au conseil fédéral avait rassuré toute la Suisse en affirmant qu'elle n'aurait pas d'enfant, vu son mandat politique. A l'époque, son parti, le PDC, parti qui revendique haut et fort son attachement à la famille traditionnelle, n'avait pas été choqué par la décision de cette jeune femme. Apparemment, personne n'envisageait la possibilité de concilier maternité et mandat politique à ce niveau? A méditer!???....

Mourir debout - Soixante ans d'engagement politique *par Sandrine Bavaud*

Un livre d'Anne-Catherine Menétrey-Savary paru aux Editions d'En Bas (2018)

« Ceci n'est pas un livre d'histoire. Ce n'est pas non plus une autobiographie, ni un roman, ni un récit, ni un essai, ni un traité. Un objet littéraire non identifié ? Disons que ce sont des histoires que j'ai plaisir à raconter. Au terme d'une soixantaine d'années d'engagement politique, je me retourne pour voir d'où je viens, et je rassemble des fragments, des vestiges, des nostalgies, des enthousiasmes un peu émoussés, des combats fossilisés par le temps, pour les encastrer dans un présent qui les reconnaît encore comme étant de la même veine, de la même chair, de la même espérance, de la même volonté de changer le monde ».

Anne-Catherine Menétrey-Savary, auteure de plusieurs ouvrages et ancienne parlementaire fédérale vaudoise, aborde 60 ans d'engagement politique au travers de 10 thématiques comme la démocratie, la liberté, l'écologie… L'une d'elles approche aussi l'égalité. Il y est question du droit de vote des femmes, de pionnières qui sont entrées en politique, de l'interruption volontaire de grossesse, de différentes formes de violence à l'égard de la gent féminine.

Pour l'auteure, « Il n'existe pas de domaines spécifiquement féminins, mais des manières féminines d'aborder ensemble des problèmes, qu'ils soient techniques, économiques ou sociétaux ». Les repères chronologiques et factuels sont très utiles pour mieux comprendre d'où l'on vient, pour argumenter notre action. Tensions, paradoxes, incertitudes y sont relatés sans complaisance. Un regard inspirant, porteur d'espoir. A acquérir ou à emprunter à la bibliothèque de l'ADF-Vaud.

Appel à nos membres

Si vous avez des **suggestions d'articles** pour la Gazette, ou des remarques, n'hésitez pas à prendre la plume. Vous pouvez nous les transmettre à l'adresse suivante : adf-vaud@bluewin.ch

Notre agenda est régulièrement mis à jour sur notre site http//www.adf-vaud.ch

Si vous avez une adresse électronique, veuillez nous la communiquer; vous recevrez des infos plus souvent.

Nous sommes sur Facebook. « Droits des Femmes - association vaudoise (ADF-vaud ».

L'ADF-Vaud vous invite à participer à la grève des femmes du 14 juin 2019 *par Sandrine Bavaud*

Les femmes ont fait la grève le 14 juin 1991, dix ans après l'entrée en vigueur de l'article constitutionnel sur l'égalité. Trente-huit ans ont passé et la nécessité de se faire entendre est réanimée face aux discriminations persistantes.

Les droits des femmes sont trop souvent bafoués et ignorés. Inégalités salariales, harcèlement de rue, violences domestiques, à elles d'apporter encore aujourd'hui les preuves de discriminations inacceptables. Pauvreté des femmes élevant seules leurs enfants ou pénalisées par un second pilier incomplet, travail de "care" assumé gratuitement, offres de places d'accueil insuffisantes, absence de congé parental, non représentativité des femmes dans les instances politiques et dirigeantes, quasi inexistences des femmes dans les livres d'Histoire et les médias, représentations stéréotypées de « la femme », ça suffit ! L'égalité est une question de justice et de dignité.

Les féministes réunies à Lausanne lors des assises romandes du 2 juin 2018, auxquelles l'ADF-Vaud a participé, ont décidé à l'unanimité d'appeler toutes les femmes qui vivent en Suisse à s'organiser pour mettre en oeuvre la grève du 14

juin 2019. Le mouvement s'inspire de la grève du 14 juin 1991, mais aussi du renouveau du féminisme dans le monde entier. Depuis, des collectifs locaux se sont créés, une grande manifestation nationale pour l'égalité salariale s'est déroulée le 22 septembre 2018 à Berne en présence de 20'000 personnes, à Lausanne 5'000 femmes et hommes ont encore défilé dans la rue ce 8 mars 2019.

Les Collectifs romands pour la grève féministe et des femmes ont publié, le 13

décembre 2018, un premier Manifeste mettant en avant 19 raisons de faire la grève. A l'heure de boucler La Gazette, des assises nationales venaient de se dérouler à Bienne le 10 mars 2019. Les revendications communes y ont été discutées et l'Appel à la grève sera porté à large échelle. Du matériel d'information et un symbole unitaire sont disponibles depuis plusieurs mois.

Nous serons très nombreuses
L'Appel à la grève mobilise déjà

Les femmes ont déjà fait une grève en 1991 qui a mobilisé 500'000 personnes. Cet élan, en prolongement du droit de vote et d'éligibilité des femmes et d'un article constitutionnel sur l'égalité, a permis d'obtenir des résultats concrets comme la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, un congé maternité, le splitting et le bonus éducatif dans l'AVS, la solution dite des délais en matière d'avortement, des mesures de lutte contre les violences domestiques.

En 2019 la grève sera à nouveau portée sur les lieux de travail, à la maison, dans l'espace publique. A chacune d'entre nous de prendre une heure ou toute la journée, voire toute la nuit, pour croiser les bras. Les hommes solidaires, quant à eux, sont invités à soutenir les femmes en grève.

L'ADF-Vaud sera présente et vous invite chaleureusement à contribuer d'une manière ou d'une autre à cette grève nationale du 14 juin 2019, qui marquera forcément l'Histoire de notre pays - par solidarité pour les femmes d'ici et d'ailleurs, parce que nous en avons assez, parce que nous voulons vivre dans une société équitable.

Autres rendez-vous, actions à venir, matériel à commander, plus d'infos
www.grevefeministe2019.ch
www.marchemondiale.ch

Agenda

Samedi 30 mars, Berne Wylerstrasse 5, 12h15 : « Protection sociale et genre » congrès de l'ONG Post Beijing
Jeudi 4 avril, 19h 15 : Eglantine Café. Film « De la cuisine au parlement »
Jeudi 2 mai, 18h : AG de l'ADF-Vaud
Vendredi 14 juin : grève féministe et des femmes
Samedi 22 juin, Neuchâtel : AG de l'ADF Suisse

Brèves

Ethiopie : une femme à la présidence du pays

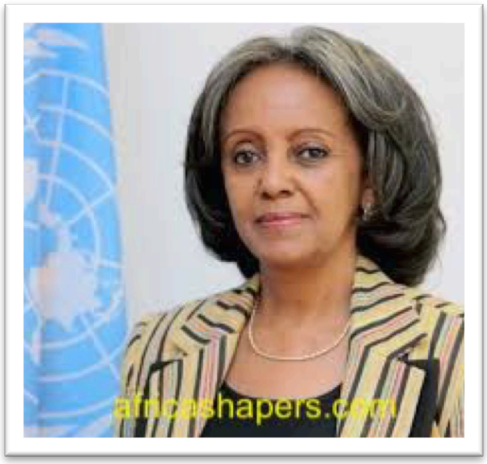

En octobre dernier, les parlementaires éthiopiens ont désigné à l'unanimité Sahle-Work Zewde comme présidente. Celle-ci a déclaré : « Si les changements réalisés actuellement en Ethiopie sont menés à la fois par des hommes et des femmes, leur élan aboutira à une Ethiopie libre de toute discrimination religieuse, ethnique ou basée sur le genre ».

Enfin !

Oui, enfin l'Académie française, non sans réticences, mais c'est ici le résultat qui compte, a voté et accepté le 28 février un rapport sur « la féminisation des noms de métiers et de fonctions ».

Chapeau, Monsieur Hodgers !

Le président du Conseil d'Etat genevois Antonio Hodgers n'a pas pris la parole lors de l'inauguration du 89ème Salon international de

l'automobile à Genève. En cause : des intervenants exclusivement masculins.
Antonio Hodgers a adhéré à l'International Gender Champions (IGC). Lancée par les Nations Unies en 2015, cette initiative vise à renforcer la parité lors d'événements publics et à voir au moins une femme intervenir dans chaque événement public. Le discours du canton a été prononcé par la chancelière, Michèle Righetti.

« A l'école de l'égalité » *par Martine Gagnebin*

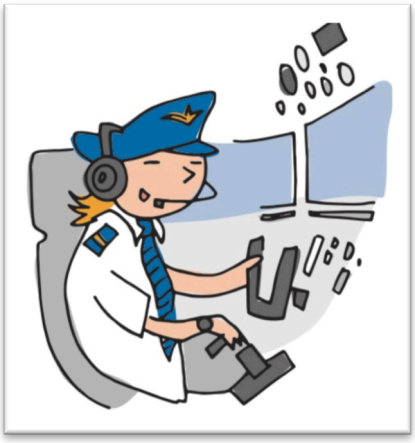

Un nouveau matériel pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons vient d'être mis en circulation par la Conférence romande de l'égalité, qui réunit tous les bureaux romands de l'égalité. Ces quatre brochures couvrent l'ensemble des degrés de la scolarité obligatoire et permettent aux enseignant-e-s de prendre en compte l'égalité des sexes et de l'intégrer dans les matières enseignées. Pour l'heure seule la première brochure est disponible (les autres suivront cette année encore) et s'adresse aux enfants de 4 à 8 ans.

Au fil des thématiques et activités proposées, *l'école de l'égalité* permet aux élèves et aux enseignant-e-s :

- d'interroger les stéréotypes de genre et s'en affranchir
- de découvrir des femmes illustres
- d'ouvrir le champ des possibles, d'élargir les orientations scolaires et les choix professionnels
- de favoriser un climat scolaire respectueux de toutes et tous.

Extrêmement plaisant (j'adore les dessins) ce matériel devrait séduire bon nombre d'enseignant-e-s. Quelle promotion et quels soutiens à la diffusion ? La question reste encore ouverte. Mais espérons que tous (ou presque) les enfants romands vont pouvoir en bénéficier.

PS : tout le matériel peut être téléchargé sur le site de la Conférence romande des bureaux de l'égalité : www.egalite.ch

ADF-vaud

Rédaction : Comité ADF-vaud
Mise en pages : Viviane Schusselé, adf-vaud@bluewin.ch
Envoi Gazette : Membres du Comité et *Rosa canina*
Corrections : Floriane Pariat
Impression : Imprimerie de Marcelin

CCP 10-725-4 Banque cantonale vaudoise CH66-0076 7000 S531-1443 0
N'oubliez pas que les transferts électroniques interbancaires sont gratuits alors que les payements faits au guichet de la poste nous coûtent CHF 1.50. Cotisation annuelle : CHF 40-.
Pour devenir membre : s'inscrire auprès de Viviane Schusselé, ch. des Arnoux 8, 1867 Ollon, Tél. 024 499.22.92 E-mail : adf-vaud@bluewin.ch